



## PAROISSE SAINT-RAYMOND

Église - Place Paul Flamencq 83220 LE PRADET  
Presbytère - 191, rue Gabriel Péri 83220 LE PRADET  
Téléphone : 04 94 08 48 74 - 06 83 77 03 99 - 07 83 58 57 23  
Courriel : paroissedupradet@free.fr

Permanences :

Les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 10h à 12h

Les samedis de 10h à 12h et de 16h à 18h

# Démarches et informations en vue du baptême d'un enfant au cours de l'année 2026

## 1) Démarches

En vue de préparer le baptême de votre enfant, vous devrez vous présenter au secrétariat de la paroisse un jour de permanence (voir ci-dessus) afin de constituer le dossier.

**Au minimum un mois** avant le baptême, vous devrez :

- 1- Fixer le jour et l'heure du baptême,
- 2- Remplir un dossier de renseignements,
- 3- Présenter votre livret de famille catholique (si vous êtes mariés religieusement),
- 4- Fournir un extrait de naissance de l'enfant,
- 5- Apporter un « accord du curé de la paroisse du domicile des parents », au cas où vous n'êtes pas domicilié au Pradet,
- 6- Régler le « casuel de baptême » (offrande à titre de participation matérielle à la vie et aux dépenses de la paroisse : montant suggéré entre 100€ et 200€) (\*).

## 2) Préparation au baptême

Pour la préparation de la célébration du baptême (la cérémonie et le sens profond du sacrement), les parents sont invités à participer (selon leur préférence et sans nécessité de s'inscrire à l'avance) à l'une ou l'autre des réunions indiquées au verso.

Elles sont animées par les prêtres de la paroisse. Ces réunions ont lieu un samedi matin à 10h15 à l'église (durée 1h environ).

## 3) Autres informations

Le jour de la cérémonie, votre enfant sera habillé d'un vêtement blanc ou, à défaut, de couleur claire. Vous apporterez également un foulard ou un châle blanc.

À l'issue de la cérémonie, une quête sera proposée aux personnes de l'assistance qui souhaiteraient apporter un soutien matériel au fonctionnement et aux œuvres de la paroisse.

(\*) De préférence par chèque à l'ordre de ADFT - Paroisse du Pradet : ce chèque n'est encaissé qu'après le baptême ou restitué en cas de report ou d'annulation du baptême.

## **Calendrier des réunions de préparation du baptême en 2026**

14 février  
7 et 21 mars  
4 et 25 avril  
23 mai  
20 juin  
11 et 25 juillet  
22 août  
12 septembre